RAPPORT N° 7

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 Octobre 2016
SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S): M. YVES MORAINE

\_\_\_\_\_OBJET

Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence accordée à la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics.

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale Direction Juridique et de la Commande Publique

04.13.31.11.67

## **PRESENTATION**

En vertu de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental a, par délibération n° 9 du 16 avril 2015, délégué ses attributions à la Présidente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriale et en vertu de la délibération n° 9 du 15 avril 2015, la Présidente doit rendre compte au Conseil Départemental de l'exercice de cette délégation en matière de marchés publics.

Ainsi, est joint au présent rapport un état récapitulatif :

- des marchés publics notifiés entre le 1er avril 2016 et le 30 juin 2016 inclus;
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000€ HT, validés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 août 2016 inclus.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice des considérations du présent rapport et en vertu de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Départementale à la Présidente en matière de marchés publics, je vous prie de bien vouloir prendre acte de l'état récapitulatif :

- des marchés publics et accords-cadres notifiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 30 juin 2016 inclus;
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000€ HT, validés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 août 2016 inclus.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL